



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le 18/09/2025

ID : 083-218300036-20250916-2025_069-DE



Délibération N°2025-069

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Carmen FERNAGUT.

Excusés : Aude ABIME représentée par Hugues MARTIN

Christian CHILLI représenté par Julie LUCCIONI

Absents : Nadine MARION, Virginie MICHEL, Claire CANDELA et Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 07 Nombre de Suffrages exprimés : 09
Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

ACQUISITION D'UNE EPAREUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'épareuse (débroussailleuse hydraulique) du tracteur ne fonctionne plus. Compte tenu de la vétusté et des lourds travaux de réparation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une nouvelle épareuse.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que ce matériel est essentiel pour l'entretien des chemins communaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société T3M BLANC ROCHEBOIS pour un montant de 19 300€ HT soit 23 160€ TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition d'une nouvelle épareuse pour un montant de 19 300€ HT soit 23 160€ TTC auprès de la société T3M BLANC ROCHEBOIS,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits en décision modificative n°1 du budget de la commune exercice 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

